



Date de dépôt : 24 juin 2026

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Michael Andersen, Stéphane Florey, Guy Mettan, Charles Poncet, Virna Conti, Christo Ivanov, Florian Dugerdil, Lionel Dugerdil, André Pfeffer pour un outil de pilotage de la stratégie de vaccination contre la grippe dans le canton de Genève

En date du 11 avril 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *que les virus respiratoires peuvent être dangereux pour les personnes vulnérables;*
- *que la vaccination des personnes vulnérables contre la grippe et le COVID-19 est recommandée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV);*
- *la décision du Conseil fédéral de ne plus financer les coûts des vaccinations contre le COVID-19 administrées dans les pharmacies dès 2024;*
- *que la vaccination contre la grippe est payante pour les personnes considérées comme non vulnérables et pour les personnes vulnérables en fonction de leur franchise d'assurance-maladie;*
- *que les vaccinations dans les pharmacies fonctionnent à satisfaction et contribuent à une importante mesure de santé publique;*
- *que le caractère payant des vaccinations constitue un frein pour certaines personnes;*

- *que la fin de la gratuité de la vaccination contre le COVID-19 dans les pharmacies péjorerait l'accès à la vaccination des personnes vulnérables;*
- *qu'une diminution des taux de vaccination contre les virus respiratoires serait dommageable pour les plus vulnérables;*
- *que les coûts des campagnes de vaccination sont minimales par rapport aux coûts engendrés par les hospitalisations,*

invite le Conseil d'Etat

à développer un outil permettant de collecter des données démographiques générales sur la vaccination de la grippe (âge, sexe, etc.) permettant d'adapter les stratégies de vaccination en conséquence.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond à l'invite de la présente motion comme suit :

1. Campagnes et enquêtes

Afin de prévenir les centaines d'hospitalisations engendrées chaque année par la grippe à Genève et qui touchent principalement les personnes âgées de 65 ans et plus, le service du médecin cantonal (SMC) a développé depuis l'hiver 2023-2024 une campagne basée sur les éléments suivants :

- des affiches et flyers utilisables par les institutions promouvant la vaccination ou accueillant des personnes vulnérables aux virus respiratoires;
- un courrier postal adressé à l'ensemble des résidentes et résidents du canton de 65 ans et plus (plus de 85 000 personnes) les informant individuellement des bénéfices de la vaccination et des lieux de vaccination disponibles;
- une cartographie des lieux de vaccination et des informations en ligne sur le site ge.ch;
- des publications sur les réseaux sociaux.

Un renforcement des connaissances des professionnelles et professionnels de la santé – principaux relais des messages de promotion de la vaccination – sur la vaccination contre la grippe est également en cours, avec notamment :

- en 2024-2025, la diffusion d'un quiz visant à renforcer de manière ludique les connaissances sur la grippe et son vaccin, et à identifier d'éventuelles barrières à la vaccination chez les soignantes et soignants;
- la formation continue et l'implication du personnel récemment formé « répondantes et répondants PCI » dans les établissements médico-sociaux (EMS) du canton.

Par ailleurs, suite à ces campagnes, le SMC a mené 2 enquêtes, la première auprès des professionnelles et professionnels de la santé du canton et la seconde auprès de la population du canton de Genève âgée de 65 ans ou plus. Ces enquêtes ont démontré une bonne connaissance du sujet de la campagne, et en particulier des courriers qui ont été appréciés par la population âgée de 65 ans ou plus et jugés utiles par les professionnelles et professionnels de la santé. Les courriers auraient notamment suscité de nombreuses discussions entre les patientes et patients, et les professionnelles et professionnels de la santé.

Parmi les freins à la vaccination ressortis lors de ces enquêtes figure notamment le coût de la vaccination. Ce frein a été partiellement levé en janvier 2026 avec l'exemption de la franchise pour les vaccins figurant à l'article 12a de l'ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie, du 29 septembre 1995 (OPAS; RS 832.112.31) – vaccin contre la grippe pour les personnes à risque inclus. Il y a également une volonté politique pour un meilleur remboursement des vaccinations effectuées en pharmacie et des discussions sont en cours avec les différentes parties prenantes pour convenir du tarif de remboursement par l'assurance obligatoire des soins (AOS) du geste vaccinal en pharmacie.

2. Données sur la couverture vaccinale

Les données actuellement disponibles ne permettent pas d'avoir une estimation précise de la couverture vaccinale (CV) des personnes visées par la vaccination. Il en résulte une difficulté à estimer quelle action préventive a permis un changement de comportement et quelles actions seraient les plus efficaces.

Les données de couvertures vaccinales disponibles et leurs sources sont les suivantes :

a. une enquête téléphonique annuelle était autrefois réalisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) afin d'estimer la couverture vaccinale nationale contre la grippe parmi les groupes à risque. Ces données reflètent les tendances nationales, mais ne permettent pas l'extraction de données genevoises. De l'enquête populationnelle de 2023-2024, ressortent les données suivantes, relativement similaires aux années précédentes (source : OFSP, rapport annuel sur les virus respiratoires 2023-2024) :

- chez les 65 ans et plus, 37% de CV nationale contre la grippe et 23% contre le COVID-19;
- les personnes atteintes d'une maladie chronique étaient vaccinées contre la grippe à 29% et contre le COVID-19 à 20%.

En raison de la loi fédérale sur la protection des données, du 25 septembre 2020 (LPD; RS 235.1), l'OFSP a mis fin à cette collecte de données en 2024 et l'a remplacée par une enquête qualitative sur les connaissances et attitudes vis-à-vis de la vaccination.

b. L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) réalise tous les 5 ans une enquête sur la santé dans le canton de Genève. Ainsi, en 2022, en ressortait (rapport de base sur la santé pour le canton Genève) :

- une CV contre la grippe à Genève de 49% chez les 65 ans et plus, CV qui a toujours été à Genève au-dessus de la moyenne suisse;
- une CV qui décroît avec un niveau de formation plus faible, une nationalité étrangère et une insécurité financière.

Cette enquête, bien que quinquennale uniquement, collecte également des données démographiques (sexe, âge, niveau de scolarité, nationalité, capacités financières et lieu d'habitation urbain/rural).

c. L'étude Specchio sur la santé de la population genevoise, conduite par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur des cohortes, fournit des données annuelles depuis 2023 de couverture vaccinale contre la grippe (<https://www.specchio-hub.ch/zoomin>) :

- en 2025, la CV contre la grippe chez les 65 ans et plus à Genève était de 49,9%;
- en 2024, la CV contre la grippe chez les 65 ans et plus à Genève était de 49,1%;
- en 2023, la CV contre la grippe chez les 65 ans et plus à Genève était de 48,2%.

Selon ces analyses, la CV est stable, voire en légère augmentation ces 2 dernières années, et consistante avec les données de l'Obsan. Des données démographiques d'âge, de sexe, de niveau d'éducation sont disponibles, ainsi que des données plus fines (cartographie avec concentration de personnes vaccinées, etc.). La possibilité d'ajouter une collecte de données qualitative sur les éléments incitateurs à la vaccination pourrait être évaluée, moyennant un possible complément au mandat.

d. Enfin, en 2025, l'OFSP a collecté des données annuelles retrospectives provenant de l'AOS, afin d'extraire des estimations de couvertures vaccinales contre la grippe, nationales et par canton. Ces estimations doivent encore être consolidées par l'OFSP, mais vont dans le sens d'une CV plus élevée à Genève que la moyenne suisse, avec une couverture vaccinale en hausse ces dernières années.

Ces couvertures comportent un biais étant donné qu'elles ne comprennent dans le dénominateur que les personnes ayant soumis leurs frais de vaccination à leur assurance de base, mais pourraient être de plus en plus exploitables ces prochaines années.

3. Proposition de nouvelle approche pour l'analyse des données

Des données de surveillance de la couverture vaccinale à Genève existent et donnent une idée cohérente des tendances, mais elles sont soumises aux points d'attention suivants :

- biais d'échantillonnage liés aux systèmes de collectes (représentativité de la population choisie);
- biais de rappel lors d'enquêtes téléphoniques;
- collecte de données soumises à la législation sur la protection des données;
- collecte parfois non-annuelle;
- données qualitatives non-inclues (éléments motivateurs à la vaccination, freins, etc.).

Un dispositif imposant aux vaccinateurs de documenter chaque vaccination ainsi qu'un nombre limité de données sur le bénéficiaire (p. ex. âge, sexe, facteurs de risque, NPA) pourrait fournir certaines informations supplémentaires.

Toutefois, la qualité et l'exhaustivité des données resteraient fortement dépendantes de l'adhésion et de l'investissement des professionnelles et professionnels concernés, ce qui ne peut être garanti dans la pratique. Dans un contexte où les recommandations vaccinales varient selon l'âge et les comorbidités, et où les modalités d'accès à la vaccination diffèrent selon les populations, leur lien avec le système de santé et les parcours de soins, il paraît difficile d'obtenir des données réellement exhaustives et complètes. La mise en œuvre d'un tel système nécessiterait par ailleurs des ressources importantes et représenterait une charge administrative conséquente pour les vaccinateurs, sans qu'un bénéfice clair puisse être attendu, notamment en matière d'amélioration de la couverture vaccinale.

Dans ce contexte, l'instauration d'un système de déclaration obligatoire des vaccinations semble disproportionnée et susceptible de susciter une opposition importante.

Ainsi, il apparaît que l'étude des données déjà disponibles (Obsan, Specchio) pourrait permettre l'identification de données quantitatives et qualitatives manquantes, à obtenir dans les échantillons sélectionnés. Specchio semble actuellement avoir la base de données la plus complète et une possibilité semble exister pour en extraire des données fines répondant aux besoins, tout en tenant compte du biais d'échantillonnage connu.

Par ailleurs, compte tenu du rôle croissant des pharmacies dans le dispositif vaccinal, ainsi que du fait qu'elles représentent un point d'accès à la vaccination en dehors du parcours de soins ou thérapeutique classique, une réflexion est en cours concernant les possibilités d'exploration ou de valorisation des données de vaccination issues de ce secteur.

Enfin, au vu de l'abandon de la franchise prévu dès 2027 lors des vaccinations faites non seulement en cabinet ou à l'hôpital mais également en pharmacie, il sera probablement possible d'obtenir à terme des données plus fiables via l'AOS.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Anne HILTPOLD